

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SOLUTION HYGIENE PRESOIR

Version : FR/09-09-16/A

page : 1/4

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Solution hygiène pressoir

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Emploi industriel / Additif alimentaire / Emploi professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne
Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25
51201 EPERNAY Cedex
FRANCE
Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00.
Fax: + 33 (0) 3.26.51.02.20.
fds@ioc.eu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de l'organisme officiel : 01.45.42.59.59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange non concernée par la classification CLP

2.2. Éléments d'étiquetage

Mélange non concerné par l'étiquetage CLP

2.3. Autres dangers

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Composition chimique : bisulfite de potassium, acide tartrique

N°CAS : 7773.03.7, 87-69-4

N° CE : 231 – 870 – 17, E 334

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Indications générales : retirer les vêtements souillés

Si Inhalation : repos, air frais, secours médical. Après inhalation de produits de décomposition : inhaler immédiatement une dose aérosol de corticoïde

Si Contact avec la peau : rincer la zone à grande eau immédiatement - Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Si Contact avec les yeux : laver les yeux immédiatement avec de l'eau durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées - Solliciter un ophtalmologue.

Si Ingestion : se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

Indication pour le médecin : DANGER en cas d'ingestion, risque de formation de dioxyde de soufre par réaction avec l'acide gastrique

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus immédiats et traitements

Inhalation : Donnée non disponible

Ingestion : Donnée non disponible

Absorption par la peau : Donnée non disponible

Contact oculaire : Donnée non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Donnée non disponible.

SECTION 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Conseillés : eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dégagement de dioxyde de soufre. Cette substance peut être libérée lors d'un incendie à proximité.

Le produit lui-même n'est pas combustible ; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome avec visière couvrant le visage

SECTION 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de protection particulière

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SOLUTION HYGIENE PRESSEUR

Version : FR/09-09-16/A

page : 2/4

6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit pénètre dans les canalisations, les cours d'eau, les fosses septiques, les fossés ou les égouts : contenir l'épandage

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités, ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour de grandes quantités, pomper le produit. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour l'équipement de protection personnel

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour de petites quantités, ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockages recommandées : stocker dans un endroit ventilé, à l'écart de la chaleur, à une température ne dépassant pas 40°C. Ce produit consomme de l'oxygène, donc risque de manque d'oxygène dans les conteneurs et les cuves.

Protéger des températures inférieures à 15°C. Le produit emballé doit être protégé contre des températures plus basses que celle indiquée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Porter des lunettes et gants de protection.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solution aqueuse incolore à légèrement jaunâtre

Odeur : faible, de dioxyde de soufre

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 3,5 – 5,5

Point de fusion/ point de congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : Donnée non disponible

Pression de vapeur : env. 24 mbar (20 °C) - env.124 mbar (50 °C) – env.155 mbar (55 °C) La pression de vapeur de la solution aqueuse se compose de la pression partielle de l'eau et de la pression partielle du dioxyde de soufre.

Densité de vapeur : Donnée non disponible

Solubilités : env.515 g/L (20 °C)

Coefficient de partage : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité : 3,64 mPa.s (20 °C)

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2. Autres informations

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Produit stable aux températures usuelles de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Réaction exothermique – réaction avec les peroxydes, les nitrites- Le produit consomme de l'oxygène

10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SOLUTION HYGIENE PRESSEUR

Version : FR/09-09-16/A

page : 3/4

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation – acides

10.6. Produits de décomposition

Dioxyde de soufre

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : données expérimentales : DL50 (rat) par voie cutanée : > 2000 mg/kg

(Le produit n'a pas été testé, ces informations proviennent de produits de composition analogue)

Irritation : données expérimentales :

Corrosion/irritation peau du lapin : non irritant par application cutanée chez le lapin (données bibliographiques)

Lésions oculaires graves/irritation : non irritant (données bibliographiques)

Toxicité pour la reproduction : les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication sur d'éventuelles altérations de la fertilité (données bibliographiques)

Toxicité pour le développement : les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/térogène (données bibliographiques)

Expérience chez l'homme : pour les personnes hypersensibles, une sensibilisation de la peau en cas de contact intensif n'est pas à exclure.

Autres informations sur la toxicité : après administration orale, ou par inhalation, peut provoquer des allergies

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques testés.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O) : Produit minéral, ne peut être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques. Les produits de décomposition formés par biodégradation peuvent affecter l'activité des installations de traitement biologique des eaux usées

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Dans l'état actuel des connaissances, il n'y a pas d'effet négatif pour l'environnement.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitements des déchets

Elimination des déchets : neutraliser avec du carbonate.

Emballages non nettoyés : rinçage à l'eau. Traiter les eaux de lavage comme indiqué ci-dessus pour les résidus de produit. Réutilisation possible après un nettoyage adéquat.

Prendre contact avec le fabricant pour le recyclage. Pour le recyclage, prendre contact avec des bourses de déchets. Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Obtenir l'autorisation des autorités de contrôle de la pollution avant de rejeter vers les stations d'épuration des eaux usées.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Transport terrestre : ADR / RID - Transport maritime et fluvial: ADN/ IMDG - Transport aérien : OACI / IATA produit non dangereux au sens des réglementations de transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Donnée non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Donnée non disponible

14.4. Groupe d'emballage

Donnée non disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

Donnée non disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Donnée non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SOLUTION HYGIENE PRESSEUR

Version : FR/09-09-16/A

page : 4/4

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive du Conseil 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses) et amendements successifs. Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses) et amendements successifs. Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP). Directive de la Commission 98/24/CE (Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques). Directive de la Commission 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition professionnelle). Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables : directive 82/501/CEE (Activités liées aux risques d'accidents graves) et amendements successifs. Règlement CE n° 648/2004 (détergents), 1999/13/CE (Directive COV)

Composant déterminant le danger pour l'étiquetage : hydrogénosulfite de potassium

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Révision complète de mise en conformité avec le règlement (UE) N°453/2010 du 20 Mai 2010.

"Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur la réglementation tant nationale que communautaire.

Le produit ne doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés, sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci."